

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEUX, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEUX (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYCK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-02 OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents. Le nombre de Vice-Président ne peut donc être supérieur à 7 (20% de 35 membres).

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers (soit 24 membres), fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20%, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15. Sur décision de la majorité des deux tiers du Comité Syndical (soit 24 membres), le nombre de Vice-Présidents peut donc au maximum se porter à 11 (30% de 35 membres soit 10,5 arrondi à 11).

Le Syndicat mixte peut ainsi disposer de droit de 7 Vice-Présidents, ou de 11 Vice-Présidents au maximum sur décision de la majorité des deux tiers.

Lors du Comité Syndical du 17 décembre 2020, et suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie, les délégués ont décidé par délibération (2020-1217-02) de fixer le nombre de Vice-Présidents à cinq (5).

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité décide de :

- CONSERVER le nombre de Vice-Présidents à 5.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEAU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-03 OBJET : PLACE DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT DANS L'ORDRE DU TABLEAU

Il est rappelé que la démission d'un Vice-Président a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque Vice-Président d'un rang inférieur au démissionnaire. Le nouveau Vice-Président élu en remplacement du démissionnaire prend alors la dernière place du tableau des Vice-Présidents.

Considérant que le comité syndical peut décider que le nouveau Vice-Président occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Considérant que sur proposition du Bureau suite aux réunions du 25/09 et du 21/10/2020, il a été convenu une implication de tous les Vice-Présidents avec une répartition comme suit, sachant que M. Jannick RABILLE, Président s'occuperait du fonctionnement général du SMBL, du PAPI et du Contrat Territorial Gestion Quantitative :

- 1^{er} Vice-Président avec délégation de fonction, responsable du CTMA aval et amont et de l'inondation fluviale
- 2^{ème} Vice-Président : expertise submersion marine
- 3^{ème} Vice-Président : expertise CTMA amont
- 4^{ème} Vice-Président : expertise CTMA aval

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- DECIDE que le nouveau Vice-Président élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce, le rang de 2^{ème} Vice-Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEAU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-04 OBJET : ELECTION DU NOUVEAU SECOND VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-7, L 2122-7-1 et les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération 2020-1217-02, portant le nombre des Vice-Présidents de quatre à cinq,

Vu la délibération 2022-0929-02 du 29 septembre 2022 décidant de maintenir le nombre de Vice-Présidents à cinq,

Vu la délibération 2022-0929-03 du 29 septembre 2022 décidant de maintenir le nouveau Vice-Président au rang de deuxième Vice-Président dans l'ordre du tableau

Vu les résultats du scrutin,

Le Comité Syndical,

- PROCLAME le délégué titulaire suivant élu deuxième Vice-Président :
Monsieur Jean-Michel PIEDALLU et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions,
- MODIFIE par conséquent comme suit la liste, au 29 septembre 2022 des Vice-Présidents,
 - Premier vice-président : M. James GANDRIEU (délégué titulaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral)
 - Deuxième vice-président : M. Jean-Michel PIEDALLU (délégué titulaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral)
 - Troisième vice-président : M. Jean BUREAU (délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay)
 - Quatrième vice-président : M. Thierry PRIOUZEAU (délégué titulaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral)
 - Sixième vice-président : M. Joël CHATEIGNER (délégué titulaire du Pays de Pouzauges)
- PREND ACTE du nouveau tableau de composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte Bassin du Lay, modifiant le précédent tableau datant du 23/06/2021 (délibération 2021-0623-01)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais
Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Annexes : tableau de composition du Comité Syndical au 29/09/2022
procès-verbal des élections
feuille de proclamation des résultats de l'élection

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-05 OBJET : RECOMPOSITION DU BUREAU SUITE A L'ELECTION DU NOUVEAU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Vu la délibération 2020-0910-04 fixant la composition du bureau
Vu la délibération 2020-0910-05 d'élection des membres du bureau
Vu la délibération 2020-1217-04 fixant la nouvelle composition du bureau,
Vu la délibération 2020-1217-05 actualisant la liste des membres du bureau
Vu le procès-verbal d'élection du nouveau vice-président du 29 septembre 2022

Le Comité Syndical,

- PRENDS ACTE de la nouvelle composition du bureau qui s'établit comme suit :
- Monsieur Jannick RABILLÉ, Président,
- Monsieur GANDRIEAU James (C.C. Sud Vendée Littoral), premier Vice-Président,
- Monsieur PIEDALLU Jean-Michel, (C.C. Sud Vendée Littoral), deuxième Vice-Président,
- Monsieur BUREAU Jean, (C.C. Pays de Chantonay), troisième Vice-Président,
- Monsieur PRIOUZEAU Thierry (C.C. Sud Vendée Littoral), quatrième Vice-Président,
- Monsieur CHATEIGNER Joël (C.C. Pays de Pouzauges), cinquième Vice-Président
- Monsieur ROY Sébastien (C.C. Pays Fontenay-Vendée), premier membre du Bureau,
- Monsieur MANDIN Patrick (C.C. Pays des Herbiers), second membre du Bureau,
- Monsieur DANIAU Gérard, (C.C. Pays de la Châtaigneraie) troisième membre du Bureau,
- Monsieur BRICARD Jean-Yves (C.C. Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts), quatrième membre du Bureau,
- Monsieur KUBRYK Serge (C.C. Sud Vendée Littoral), cinquième membre du Bureau,
- Monsieur VRIGNAUD Francis (C.C. Sud Vendée Littoral), sixième membre du Bureau,
- Monsieur PINEAU Louis-Marie (C.C. Sud Vendée Littoral), septième membre du Bureau,
- Monsieur MONVOISIN Joël (C.C. Vendée Grand Littoral), huitième membre du Bureau,
- Monsieur ROUX Didier (C.C. Vendée Grand Littoral), neuvième membre du Bureau,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Préfecture de la VENDEE
 Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEAU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-06 OBJET : AVIS DU COMITE SYNDICAL SUR LE SIEGE SOCIAL AU STADE AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la création de nouveaux locaux pour le SMBL, le comité syndical s'est fait accompagner par Vendée Expansion pour réfléchir à la meilleure solution.

Après l'analyse de plusieurs solutions par Vendée Expansion, il a été décidé de construire un nouveau siège sur Mareuil sur Lay-Dissais en zone d'activité. La parcelle communale ZA 243 a été achetée suite à la délibération 2021-0924-02 du 24 septembre 2021.

Par délibération du 17 décembre 2021, le cabinet d'architecte a été choisi et un avant-projet sommaire (APS) a été présenté lors du comité syndical du 1^{er} juin 2022. Depuis, un avant-projet définitif (APD) a été élaboré, il a été présenté une première fois lors du comité syndical du 8 juillet 2022. Le permis de construire a été déposé cet été.

Cet APD se base sur le programme de Vendée Expansion établi en juin 2021 et approuvé par le comité syndical du 23 juin 2021 (délibération 2021-0623-03) et des différentes discussions avec les élus et les agents sur les besoins du SMBL en pleine évolution.

Au stade APS en mai 2022, présenté au comité syndical du 1^{er} juin 2022, le chiffrage du projet était de 758 600 € hors options, pour une surface totale de 422 m² dont 120 m² d'ateliers.

Au stade APD, en juillet 2022, le chiffrage du projet était de 751 900 € HT, hors option.

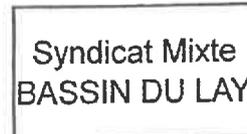
	Montant HT
Lot N°01 TERRASSEMENT, ABORDS, VRD	92 800,00 €
Lot N°02 GROS-OEUVRE	176 000,00 €
Lot N°03 CHARPENTE BOIS	49 500,00 €
Lot N°04 COUVERTURE SÈCHE	66 000,00 €
Lot N°05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	63 500,00 €
Lot N°06 PLÂTRERIE, ISOLATION	55 300,00 €
Lot N°07 MENUISERIES INTERIEURES	27 800,00 €
Lot N°08 FAUX-PLAFOND	11 000,00 €
Lot N°09 CARRELAGE, FAÏENCE	23 000,00 €
Lot N°10 SOL SOUPLE	11 500,00 €
Lot N°11 PEINTURE	21 500,00 €
Lot N°12 NETTOYAGE	1 500,00 €
Lot N°13 ELECTRICITE	77 000,00 €
Lot N°14 PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION	75 500,00 €
Total Général en €	751 900,00 €
Option Photovoltaïque	14 000,00 €
Option Placard dans les bureaux	8 800,00 €
Option récupération eau de pluie	6 800,00 €
Place de parking végétalisée	10 000,00 €
Option Pergola	3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet d'APD présenté selon le chiffrage estimatif de 751 900 € HT hors option,
- DECIDE DE CHOISIR toutes les options proposées pour un chiffrage estimatif de 43 100,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le président à poursuivre l'opération,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais
Poitevin Bassin du Lay



Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

ANNEXE

1. Les taux des indemnités kilométriques (frais de transport)

Les taux des indemnités kilométriques* sont fixés par arrêté ministériel de la façon suivante :

Catégorie (Puissance fiscale)	Montant du km jusqu'à 2000 Km	Montant du km de 2001 à 10 000 Km	Montant du km au-delà de 10 000 km
De 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
De 6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
De 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

*les taux indiqués sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (cf. arrêté ministériel du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques).

En cas d'utilisation de 2 roues ou 3 roues personnel, avec l'autorisation de chef de service, l'indemnité kilométrique est de :

- 0.15€ par km pour une motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) ;
- 0.12€ par km pour un autre véhicule (attention, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à la somme forfaitaire de 10€).

2. Les taux des indemnités de missions (frais de repas, frais d'hébergement)

Les frais de repas ou encore d'hébergement intervenus dans le cadre de déplacements professionnels font eux l'objet du versement d'une indemnité forfaitaire appelé indemnité de mission. Les taux de ces indemnités forfaitaire sont fixés de la façon suivante à compter du 1er octobre 2019 :

Indemnités forfaitaires	Taux de base	Villes d'au moins 200 000 habitants Communes de la Métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite
Hébergement incluant le petit-déjeuner	70.00	90.00	110.00	120.00
Repas	17.50	17.50	17.50	17.50

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-07 OBJET : CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11/07/2022.

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur les indemnités de déplacement et d'hébergement, ainsi, conformément aux textes sus visés :

1) LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENTS

Est en mission l'agent en service, muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Tout déplacement devra faire l'objet d'une demande d'ordre de mission. Ce document est indispensable pour permettre d'obtenir, le cas échéant, le remboursement de ses frais de transports, de repas et d'hébergement. Le mode de transport doit être précisé sur l'ordre de mission. La validité de l'ordre de mission ne peut excéder douze mois.

L'utilisation du véhicule personnel doit préalablement faire l'objet d'une autorisation de circuler de la part de la collectivité et la souscription d'une police d'assurance pour cette utilisation.

2) LES BENEFICIAIRES

Les agents concernés sont :

- Les titulaires et stagiaires,
- les agents contractuels,
- les stagiaires des écoles

3) CAS D'OUVERTURE

Cas d'ouverture	Indemnités			Prise en charge
	Déplacement	Nuitée	Repas	
Missions à la demande de la collectivité	Oui	Oui	Oui	Employeur
Concours ou examens à raison d'un par an	Oui	Non	Non	Employeur
Préparation au concours	Oui	Non	Oui	Employeur
Formations non prises en charge par le CNFPT/INSET dans le cadre de la fiche de poste.	Oui	Oui	Oui	Employeur

4) LES TARIFS

a) Les frais de déplacement

Les frais déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF, sur la base des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur. Les frais divers (taxi à défaut d'autres moyens de locomotion, péages, parkings) occasionnés dans le cadre d'une mission ou d'une action de formation seront remboursés sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense.

b) Les frais de repas

Les frais de repas ne sont pris en charge que si l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 12 heures et 14 heures pour le repas du midi et entre 19 heures et 21 heures pour le repas du soir.

Par application du décret n°2020-689 du 4 juin 2020 qui autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas il est proposé d'instaurer un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (*factures, tickets*) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

c) Les frais de nuitée

Les frais d'hébergement sont remboursés sur la base des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur.

d) Les modalités de remboursement

Le Syndicat Mixte peut consentir à l'agent une avance sur les frais de déplacement qu'il va engager, sur sa demande. Cette avance peut être versée au vu de la présentation d'un état de frais provisoire accompagné de l'ordre de mission. La régularisation des avances doit intervenir au plus tard trois mois après le paiement des sommes avancées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition relative à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement dans les conditions évoquées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais
Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEUAU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEUAU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-08 OBJET : SYSTEME D'ENDIGUEMENT – ACQUISITION DE PARCELLES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE VALLEE DU LAY (ASVL) – DIGUE DU CHENAL VIEUX

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du reclassement de son système d'endiguement, le Syndicat Mixte doit s'assurer de la maîtrise foncière de l'ensemble des ouvrages.
Une partie des digues du Chenal Vieux participe au système d'endiguement du Lay Aval et ces parcelles sont propriétés de l'ASVL. Ces parcelles situées sur la commune de Saint Denis du Payré sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Numéro	Surface (m2)
A 838	905,67
A840	11995,17
A843	4108,59
A844	3536,42
A847	4116,14
A849	5705,24
A851	356,39
A855	6177,12
A856	5579,96
A888	1176,99
A893	1624,98
A894	404,25
Total	45686,92

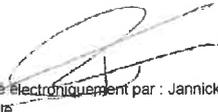
Aujourd'hui, l'ASVL ne souhaite pas assurer la compétence GEMAPI ni garder la propriété de ces tronçons de digues fluviales. De son côté le Syndicat Mixte préfère être propriétaire du fond des parcelles sur lesquelles se situent ces digues classées A dans le système d'endiguement.
Il ne s'agit pas d'une mise à disposition mais d'une cession de ces propriétés cadastrales de l'ASVL. à l'euro symbolique (1€). Pour le Syndicat Mixte, il s'agit d'une acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées intégrées au tableau ci-dessus pour une surface proche de 4.57 ha.
Cette acquisition complète celle adoptée lors de la délibération 02-2407-19 du 24 juillet 2019 concernant « l'acquisition par le Syndicat Mixte des parcelles cadastrales de l'ASA Vallée du Lay disposant des digues nécessaires au futur système d'endiguement. »

Vu la délibération 02-2407-19 du 24 juillet 2019
Vu la délibération 2021-0623-06 du 23 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition des parcelles citées précédemment à l'euro symbolique
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement du prix et à la signature de l'acte authentique, soit en présentiel soit par procuration.
- ACCEPTE que les frais liés à l'opération, éventuellement de géomètres et ceux relatifs aux actes notariés, sont à la charge du Syndicat mixte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé Electroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-09 OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES AB 48 ET AB 96 AUX CONSORTS BESSIERE A LA TRANCHE SUR MER

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de restauration et de construction de digue au nord de la Belle Henriette, à La Tranche sur Mer, le Syndicat Mixte doit procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées Section AB 48 et AB 96 d'une contenance totale de 3 080 m2 appartenant à l'indivision BESSIERE.

Vu la promesse de vente signée le 26 août 2022 par l'ensemble des membres de l'indivision BESSIERE au profit du Syndicat Mixte pour céder les parcelles cadastrées AB 48 et AB 96 d'une contenance totale de 3 080 m2 appartenant à l'indivision BESSIERE moyennant le prix principal net vendeur – toutes indemnités comprises de 4 620 € soit 1.50 € / m².

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants,

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDENT d'acquérir les parcelles cadastrées AB 48 et AB 96 d'une contenance totale de 3 080 m2 appartenant à l'indivision BESSIERE moyennant le prix principal net vendeur – toutes indemnités comprises de 4 620 € soit 1.50 € / m².
- AUTORISENT Monsieur le Président à procéder au paiement du prix et à la signature de l'acte authentique, soit en présentiel soit par procuration.
- ACCEPTENT que les frais liés à l'opération, notamment d'actes notariés, soient à la charge du Syndicat mixte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEAU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-10 OBJET : AUTORISATION DU PRESIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE A LA TRANCHE SUR MER SUITE A LA DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU 16 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Président explique que pour la protection de la Tranche sur Mer et du nord de la Faute sur Mer, un premier marché de maîtrise d'œuvre a permis de proposer le remplacement complet de la digue béton au nord de la Belle Henriette et la création d'une digue en terre avec enrochements pour protéger le secteur des Rouillères.

Un dossier au stade Avant-Projet et un dossier d'autorisation ont ainsi été produits et constituent une partie des pièces du dossier d'autorisation environnementale unique (AEU) et pour Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui fait l'objet d'une enquête publique en septembre 2022.

Pour poursuivre le projet, une consultation formalisée selon le code de la commande publique a été lancée au printemps 2022 pour disposer d'un maître d'œuvre agréé chargé d'établir le Projet (PRO) et le suivi du chantier (ACT, DCE, AOR) envisagé dans le meilleur des cas, à partir de fin 2023.

Vu le Procès-Verbal de la CAO dûment réunie le 16 septembre pour procéder à l'analyse des offres,
Vu la délibération 2022-0601-08 pour la demande de subventions sur cette opération,

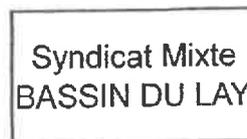
Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants,

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRENNENT ACTE de la décision de la CAO dûment réunie le 16 septembre, qui sur la base du rapport d'analyse des offres, attribue le marché à ISL Ingénierie pour un montant de 263 350 € HT,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de ce marché et toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
---------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-11 OBJET : AVENANT AU MARCHE DE PROGRAMME DE MAITRISE D'ŒUVRE CACG POUR LA RESTAURATION DES DIGUES ET DES PORTES A LA MER SUR LE POURTOUR DE LA BAIE DE L'AIGUILLON : LOT 2 : RESTAURATION DES OUVRAGES DE LA RAQUE ET DES WAGONS

Monsieur le Président explique que dans le cadre du PAPI, 2 marchés de maîtrise d'œuvre sont actuellement menés pour restaurer les digues de la baie (lot 1) et les ouvrages de la Raque et des Wagons (lot 2).

Le diagnostic technique de la Raque a révélé qu'une réhabilitation est d'une part incertaine techniquement, plus coûteuse et fortement sujette à aléas durant les travaux : la CACG recommande une reconstruction complète de l'ouvrage et la destruction de l'ouvrage existant.

Ces éléments ont été exposés lors de rencontres individuelles à l'automne 2021 avec les maires de l'Aiguillon la Presqu'île et de Saint Michel en L'Herm puis avec Monsieur le sous-préfet des Sables d'Olonnes cet été 2022. En effet, les conclusions du maître d'œuvre signifient que l'ouvrage ne sera ni restauré comme prévu, ni dans les délais imaginés initialement.

La mission du maître d'œuvre qui prévoyait contractuellement la restauration de l'ouvrage est donc à modifier complètement. Il est proposé au comité syndical :

- De maintenir les missions du MOE relatives à l'ouvrage des Wagons (chantier en cours)
- D'appliquer des moins-values sur les phases de MOE qui ne pourront pas avoir lieu sur la Raque
- D'introduire une étude de faisabilité technique pour effectuer un prédimensionnement de l'ouvrage projeté (niveau faisabilité) en précisant le type de fondation adapté au site.

Les moins-values et la plus-value seraient les suivantes :

1. Notice d'incidence

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -3656.25€ HT

2. Autorisation de travaux en RNN

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -4738.50€ HT

3. Règlement d'eau Raque

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -1950.00€ HT

4. AVP

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -12928.50€ HT

5. Faisabilité technique Raque

> (voir annexe proposition)

Plus-values Avenant 2, sur Raque : +24140.00€ HT

6. PRO

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -5611.00€ HT

7. ACT-DCE-Analyse des offres

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -8757.50€ HT

8. VISA

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -4350.00€ HT

9. DET

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -28622.50€ HT

10.AOR

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -3317.00€ HT

11. Automatisation Raque

Moins-values Avenant 2, sur Raque : -4075.00€ HT

Récapitulatif :

	Montant (HT)	Montant après avenant 1, Ne porte que sur Wagon excepté le 2.1	Montant avant et après Avenant 1 et Avenant 2		Montant après Avenant 2 (HT)
			%	Montant (HT)	
Phase 1 - diagnostic	24 200 €	24 200.00			24 200.00
1.1 Levés topo	11 058 €	11 058 €			11 058.00
1.2 Diagnostics bétons et aciers	13 142 €	13 142 €			13 142.00
Phase 2 - Etudes réglementaires	26 377 €	23 939.50			13 594.75
2.1 Notice d'incidence	9 750 €	7 313 €	-50% après Avenant 1	-3 656.25€	3 656.25
2.2 Autorisation de travaux en RNN	9 477 €	9 477 €	-50% avant Avenant 1	-4 738.50€	4 738.50
2.3 Continuité écologique Wagons	5 200 €	5 200 €			5 200.00
2.4 Règlement d'eau Raque	1 950 €	1 950 €	-100%	-1 950.00€	0.00
Phase 3 - AVP	29 827 €	27 157.00			38 368.50
3.1 AVP	25 857 €	27 157 €	-50% avant Avenant 1	-12 928.50€	14 228.50
3.2 Dossiers demande de subventions	3 970 €	0 €			0.00
3.3 Faisabilité technique Raque				24 140.00€	24 140.00
TO 2-1 PRO, ACT-DCE, VISA, DET, AOR	101 316 €	132 616.00			81 968.00
5.1 PRO	11 222 €	12 197 €	-50% avant Avenant 1	-5 611.00€	6 586.00
5.2 ACT-DCE-Analyse des offres	17 515 €	18 165 €	-50% avant Avenant 1	-8 757.50€	9 407.50
5.3 VISA	8 700 €	10 000 €	-50% avant Avenant 1	-4 350.00€	5 650.00
5.4 DET	57 245 €	85 295 €	-50% avant Avenant 1	-28 622.50€	56 672.50
5.5 AOR	6 634 €	6 959 €	-50% avant Avenant 1	-3 317.00€	3 642.00
TO 2-2 -Analyse amiante et métaux lourds	5 900 €	5 900.00			5 900.00
6.1 Analyse amiante et métaux lourds	5 900 €	5 900 €			5 900.00
TO 2-3 -Automatisation Raque	4 075 €	4 075.00			0.00
7.1 Automatisation Raque	4 075.00 €	4 075.00 €	-100%	-4 075.00€	0.00
TO 2-4 -Automatisation Wagons	4 075 €	4 075.00			4 075.00
8.1 Automatisation Wagons	4 075.00 €	4 075.00 €			4 075.00
Total	195 770 €	221 962.50		-53 866.25 €	168 096.25

Cet avenant 2 entraîne donc la modification financière suivante :

- Montant du marché public après avenant 1 :
Montant : 221 962.50 € HT ou 266 355.00 € TTC
- Montant de l'avenant 2 (TVA 20%) :
Montant : - 53 866.25 € HT ou - 64 639.50 € TTC
% écart introduit par l'avenant 2 : - 14.14 %
- Nouveau montant du marché public après avenant 2 :
Montant : 168 096.25 € HT ou 201 715.50 € TTC

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants,

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTENT cet avenant 2 du programme de maîtrise d'œuvre pour la restauration des digues et des portes à la mer sur le pourtour de la baie de l'Aiguillon – lot 2 restauration des ouvrages de la Raque et des Wagons pour un montant de 168 096.25 € HT ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'avenant 2 de ce marché et toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick
Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais
Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Préfecture de la VENDEE
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

1.1 Marchés publics

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Jean-Yves BRICARD,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	Mme Lisabeth BILLARD, M. Joël MONVOISIN, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	-
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire)
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Thierry PRIOUZEAU à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	-

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Yvan CHENU,
Sud Vendée Littoral	M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY,
----------------------------	--

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Yves MERLET

DATE DE CONVOCATION	17/09/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 35
A MAREUIL SUR LAY	17/09/2022	- présents : 20
DANS LES AUTRES STRUCTURES	17/09/2022	- votants : 24

2022-0929-12 OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LES MARCHES DE MOE EN BAIE DE L'AIGUILLON : REGULARISATION DE LA DELIBERATION DU 9 OCTOBRE 2019, SUITE AU CONTROLE DE LA PREFECTURE ET DU COURRIER DU 30 JUIN 2022

Monsieur le Président rappelle que le vendredi 4 octobre 2019, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat Mixte s'est réunie pour attribuer des marchés en procédure formalisée pour la maîtrise d'œuvre sur la restauration des digues et des portes à la mer sur le pourtour de la baie de l'Aiguillon. Sur la base des critères énoncés et du rapport d'analyse des offres, la CAO a retenu :

- pour le lot 1 : restauration des digues, l'offre de SCE pour 278 600 € HT
 - pour le lot 2 : restauration de la Raque et des Wagons : l'offre de CACG pour 195 770 € HT
- La délibération du 9 octobre 2019 indique que le comité syndical prend acte de cette décision.

La préfecture a engagé un contrôle de légalité sur ces marchés et dans son courrier du 30 juin 2022 indique que « les actes d'engagement ont été signés le 21 octobre 2019 par le président du Syndicat mixte en application de la délibération du comité syndical du 7 mars 2017. Or cette délibération a donné délégation de signature au président pour la préparation, passation et exécution des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT. En l'espèce, le montant global du marché étant de 474 370 € HT, le président ne pouvait donc pas signer les deux actes d'engagement au titre de cette délégation. »

Par conséquent, la préfecture nous recommande à l'issue de ce contrôle, dans son courrier du 30 juin 2022, de régulariser la situation en invitant le comité syndical à délibérer pour autoriser le président à signer ces actes d'engagement.

Ainsi,

- Vu le choix de la CAO du 4 octobre 2019, pour les lots 1 et 2 mentionnés ci-dessus,
- Vu la délibération 2019-0910-03-69 du comité syndical du 9 octobre 2019 qui prend seulement acte de la décision de la CAO,
- Vu le courrier RAR du contrôle de légalité de la préfecture daté du 30 juin 2022,

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants,

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTENT de compléter la délibération 2019-0910-03-69 du comité syndical du 9 octobre 2019,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer ces 2 actes d'engagements suite à la CAO du 4 octobre 2019

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.


Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 07/10/2022
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

**Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY**

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay